

MARDI, 4 Décembre 1885

ACTUALITÉS

La semaine dernière il y a eu 201 familles aux Etats-Unis et 31 au Canada.

Le congrès américain a voté \$225,000 pour l'exposition des produits des Etats-Unis à Paris en 1889.

La Gazette du Canada publie une proclamation convoquant le Sénat et les Communes pour le 31 Janvier prochain.

M. Gye, le mari de notre célèbre compatriote, l'Albani, est devenu presque aveugle. Il ne pourra pas accomplir l'Albani dans sa tournée en Canada, au mois de février.

On craignait des troubles sérieux avant-hier à Paris, à cause de l'anniversaire de la mort de Baudin.

Nous sommes heureux de voir qu'il n'est rien passé d'extraordinaire à la journée d'aujourd'hui.

L'honorable M. Chapleau ne part pas d'Ottawa que demain. Un grand nombre d'amis sont allés lui rendre visite aujourd'hui et lui souhaiter un voyage l'adant son absence, son département sera administré par Sir Hector Langevin.

M. Préfontaine, M. P., figure avec éclat dans les contestations de Laprairie, Ottawa et Chambly. Il est passé à ses p. emiers au nes. On se rappelle qu'en 1874, il fut dénoncé par le juge saisi de la contestation de M. Jodoin. Il a tenu ce qu'il prometait. Et ce qu'il promettait n'était rien de bon.

L'Etendard d'hier nous apprend que tout injurié qu'il soit par les feuilles libérales, il restera accablé à M. Mercier. Ce n'est pas à tant un manque de dignité qu'un besoin. Rejeté par nous, que deviendrait M. Trudel ? A qui appartient-il s'il s'éloignait des libéraux qui l'invitent à se retirer ?

Le Plain Dealer, un journal important de Cleveland, Ohio, dit que les terres de cet Etat sont gravées d'hypothèques pour plus de \$700,000,000 et que ce chiffre effrayant augmente continuellement. Et cela se passe dans un ancien Etat, bien peuplé et avancé en agriculture; on peut se faire une idée de ce qui a lieu ailleurs. Et c'est à ce pays rongé par les hypothèques qu'on voudrait nous annexer. Merci bien.

Dans un récent discours, le Marquis de Salisbury a dit que les traitements dont Riel avait été l'objet étaient tout à fait en concordance avec la civilisation du siècle où nous vivons. D'un autre côté, Churchill a dit qu'on devait craindre de donner à l'Inde un gouvernement autonome puisque Québec qui en a un cherche toujours à empêcher sur les droits du gouvernement central.

Un bon point à la société française contre l'abus du tabac. Elle vient de prendre l'initiative de démarches tendant à obtenir une loi pour empêcher le commerce de fumer. Elle s'appuie sur une série d'observations qui viennent d'être faites. En effet, sur trente-huit jeunes fumeurs, âgés de neuf à quinze ans qui ont fait l'objet de cette étude, on a reconnu que vingt-sept ressentaient des maux de tête et qu'un, sérieusement atteint, avait contracté le germe de graves maladies.

Le fait espéré que la société réussira à diminuer le nombre de ces jeunes fumeurs.

La compagnie de la ligne de steamers Orient, de Londres, vient de renouveler au gouvernement impérial une offre d'établir un service rapide de steamers par la maille entre le Canada et l'Angleterre.

La compagnie se propose de construire, si son offre est acceptée, trois magnifiques steamers de première classe, chacun devant coûter \$300,000. Ils feront le trajet entre Plymouth et Halifax en hiver et en été ils se rendront à Rimouski. Ils auront une vitesse d'à peu près vingt nœuds par heure, accompliront le voyage entre Plymouth et Halifax en cinq jours en prenant six heures de plus pour se rendre à Rimouski.

Un des principaux boulangers d'Ottawa interrogé sur la raison qui lui faisait vendre le pain au même prix qu'avant bien que la farine coûte moins cher a répondu: Elle est bien simple. La farine il y a 2 mois s'est vendue \$25 de plus qu'avant. Elle est maintenant à \$650. Lors de la hausse, une augmentation de 20 cts par douzaine de pains fait, c'est-à-dire d'une piastre par baril, vu qu'il y a cinq douzaines de pains par baril. Maintenant il nous est impossible de réduire nos prix, si la farine ne nous coûte une piastre de moins par baril. Autrement pour donner le pain à meilleur marché, il faudrait payer moins nos employés et ce ne serait pas juste.

L'Etendard commençant à donner de la parole de M. Mercier, recourus aux jeunes libéraux de l'Union Libérale.

Lorsque, en chambre, dit-il, on a reproché à M. Mercier d'être en contradiction avec lui même en rayant de son programme l'abolition du Conseil législatif, le premier ministre a répondu en substance: "Que ce n'était pas comme chef de parti libéral qu'il était monté au pouvoir, mais en qualité de chef de parti national; que l'électorat n'avait pas sanctionné les principes libéraux et que pour être fidèle à l'alliance nouvelle, il devait se conduire en conséquence."

M. Mercier était-il sincère ou ne parlait-il ainsi que dans le but de leurrer les conservateurs nationaux?

"L'Union Libérale, si pleine d'assurance, et d'organe, serait bien aimable de nous le dire?"

MGR FÈVRE ET SES INSPIRATEURS.

Nous avons déjà, par ricochet, mentionné le nom de Mgr Fèvre, de Louze, France. Chargé de continuer l'Histoire de l'Eglise, par Darras, et ayant à évaluer l'état religieux actuel du Canada, ce prélat a pris tous ses renseignements dans les officines de l'Etendard et de la Vérité. La conséquence est que le chapitre qui nous a été consacré est un tissu de faussetés, d'insultes et d'exagérations.

Notre épiscopat, notre clergé et notre peuple y ont eu des attaques brutales. Toute la haine des sectaires de l'ultramontanisme canadien est passée par la plume de Mgr Fèvre. Un cri d'indignation s'est élevé ici contre cette façon de continuer l'œuvre immense de Darras. On a de suite exprimé l'espoir que notre épiscopat ne laisserait pas passer ces attaques sans une protestation. C'est fait.

Une dépêche de Rome nous apprend que Messieurs Duhamel et Lafleche ont mis Mgr Fèvre en accusation comme destructeur de l'épiscopat, du clergé et du peuple canadiens.

Il est temps de faire cesser cette conspiration entre les filieux de l'Etendard et les catholiques ne plus ultra du dehors, conspiration qui a toujours eu pour but de dénigrer ce Canada qu'on se plait pourtant si souvent à représenter comme le pays le plus sincèrement catholique du monde entier.

Nos destructeurs à l'étranger ne sont qu'à demi comptés, tirant leurs renseignements d'une coterie à la bonne foi de laquelle ils se sont fiers. Mais ils devront à l'avenir être plus prudents. L'Univers a déjà reconnu ses erreurs sur notre compte. On rapporte que M. Tarbivel n'a pas reçu dans ses bureaux l'accueil qu'il attendait. C'est ce qui explique son court séjour à Paris et son prompt départ pour Louze, où pontifie Mgr Fèvre.

Le jugement de Rome sur l'œuvre de ce dernier n'est pas douteux. L'autre jour, le Moniteur de Rome, inspiré au sein même du Vatican, parlant de nous, de notre épiscopat, disait: "Le collège romano-canadien, cette œuvre de haute culture, fait le plus grand honneur au Canada et à son épiscopat. Ce pays libre et prospère qui a gardé les anciens mœurs et traditions française, sous le sceptre de la reine Victoria; qui jouit d'une indépendance considérable et d'une situation religieuse autonome et pleine de vitalité; ce pays vient à son tour prendre place dans la représentation des peuples auprès du magistère de l'Eglise incarné dans le Pontife romain..."

Leon XIII qui s'est appliqué bien souvent à détruire ou à faire détruire tant de préjugés et de calomnies semés sur notre compte va, une fois de plus, montera son amour tout particulier pour le Canada, en ordonnant à Mgr Fèvre de biffer ce malheureux chapitre incriminé, chapitre contre lequel a déjà protesté l'éditeur de l'œuvre de Darras.

LA JOURNÉE DE TRAVAIL. Le travail constant, ininterrompu, à la machine, qui exige mille fois par jour le même mouvement musculaire et réclame en même temps la pleine attention de l'ouvrier, use de bonne heure la vigueur physique et intellectuelle lorsque la journée de travail est trop prolongée, dit un confrère. Le travailleur ainsi surmené devient un vieillard avant l'âge. Sur le visage pâle, éteint, d'un si grand nombre d'ouvriers se lit la fièvre générale produite par des fatigues excessives.

L'ouvrier a donc besoin de quelques heures de délassement et de recueillement. C'est pourquoi les hygiénistes les plus compétents se sont prononcés, dans l'intérêt de la santé de l'ouvrier, pour une limitation légale de la journée de travail.

De même que la lutte pour la réglementation normale du travail des enfants a été engagée d'abord en Angleterre, de même ce sont aussi les ouvriers anglais qui les premiers ont inscrit sur leur bannière la journée normale de travail et l'ont conquise. Ce fut en 1843 que le Parlement anglais, après ces grands combats de classes, uniques dans l'histoire de la législation sur la protection du travail, édicta une loi qui fixa une journée maximale de six heures pour les jeunes gens de 13 à 18 ans et pour toutes les ouvrières.

Et c'est avec raison que le consciencieux historien de la législation anglaise sur les fabriques, M. Ernest de Plener, dit: "Il se vérifie à merveille que la simple prolongation du temps du travail d'un ouvrier n'est pas synonyme de l'augmentation de sa production. Les ouvriers, notamment les jeunes, qui ne sont pas épuisés par de trop

grandes fatigues corporelles, fournissent en peu de temps autant et même souvent plus d'ouvrage, ils y ont intérêt par suite du système général du salaire aux pièces. Et peu à peu les entrepreneurs eux-mêmes conviennent que les dernières deux heures, tenues antérieurement pour indispensables, produisaient un travail bien inférieur à celui des heures précédentes, et que le travail régulier et ininterrompu, de la journée de neuf heures ou plus avantageux pour l'entreprise, à cause de l'activité plus intensive de l'ouvrier, qui ne passe plus dans l'oisiveté les premières heures du jour, que la journée en vigueur jusqu'ici avec ses alternatives de surmenage et de lassitude.

Dans l'intérêt de la morale publique, afin de former une population solide et de procurer à la grande masse du peuple une existence raisonnable, dit Léonard Horner, inspecteur de fabrique, on devrait, on devrait insister pour que, dans toutes les branches d'industrie, une partie de chaque journée de travail soit réservée au délassement et au repos."

Dans les législations suisses et anglaises, on a admis une journée normale de 11 heures. On a fait en Suisse et en Autriche les mêmes expériences qu'en Angleterre. "La journée normale de 11 heures, dit l'inspecteur de fabrique M. Nüperli, dans son rapport de 1881, est introduite presque partout et, en règle générale, et rarement dépassée."

Dans son intéressant rapport de 1881, le ministère du travail de Massachusetts Etats-Unis, se basant sur un grand nombre de relevés statistiques et sur une enquête sociale, a démontré qu'avec une journée normale de 10 heures, au Massachusetts, les fabriques et les manufactures de tissus ont produit autant d'ouvrage que celles d'autres Etats où existe la journée de 11 heures et au-delà, et que le salaire est aussi élevé au Massachusetts, sinon plus encore, que dans les Etats où prévaut la journée illimitée.

Quiconque est au courant des conditions économiques de l'époque présente n'ignore point un fait bien avéré aujourd'hui, c'est que l'industrie a pris partout la même forme. Les fabriques d'Angleterre et celles d'Autriche, de Suisse ou d'Amérique se présentent essentiellement dans les mêmes conditions; cette similitude est du reste évidente, puisque les mêmes lois économiques président à leur développement.

Il n'y a donc point de motifs pour ne doter et n'approprier qu'à tel ou tel pays les principes fondamentaux de la législation sur la protection du travail. D'autre part, les conditions économiques des pays civilisés se touchent et s'embrassent de tous les côtés. L'industrialisme a fait du monde travailler un fleuve mouvant qui ne connaît point de rivages. L'ouvrier qui ne trouve point d'ouvrage en Suisse ou en Belgique, passe demain en Allemagne, après demain en Angleterre et même en Amérique. L'échange entre la production et la consommation s'accomplit tout dans les étroites limites d'un Etat, mais les barrières politiques des douanes, la production d'un pays influe sur la marche d'un autre, et il n'est point indifférent des lors pour une nation de savoir dans quelles conditions la production s'opère chez la nation voisine, en d'autres termes, comment y sont réglées les questions de salaires et de journées.

En présence de la production toujours croissante, il est hors de doute que des dispositions très précises doivent être prises en ce qui concerne le temps du travail, le salaire et la protection de l'ouvrier. Le législateur devra en venir à des mesures qui imposeront des obligations aux patrons.

CONSEIL DE VILLE D'OTTAWA. Le conseil de ville d'Ottawa s'est réuni hier soir sous la présidence de M. Erratt. Etant présents MM. Honey, Hutchison, Dalziel, McVeity, Borthwick, O'Leary, D'ocher, Roger, Aswith et Adam.

Après la lecture d'un rapport, le conseiller donne au conseil plusieurs lettres et pétitions, en ce qui concerne le projet de loi de M. D'Anker faisant savoir au conseil de ville que la compagnie du Pacifique n'a pas l'intention de vendre cette partie de l'ancien chemin St Laurent et Ottawa dont elle ne se sert plus pour entrer dans la ville d'Ottawa.

M. Pêchevin Heney propose ensuite secondé par M. Pêchevin Aswith que le chèque de \$500 déposé par M. Lyons avec sa soumission pour les travaux de l'aqueduc lui soit remis.

M. Pêchevin Roger s'oppose à l'adoption de cette motion. Il dit que M. Lyons n'a pas voulu persister dans sa soumission en disant qu'il avait fait une erreur dans ses calculs, et qu'en conséquence d'après l'avis de l'aviséur légal du conseil, M. Lyons n'avait aucun droit à la remise de son chèque.

M. Pêchevin Heney y dit que la corporation n'a pas le droit de retenir ce chèque parce qu'il n'a pas mis M. Lyons en demeure d'accepter ou de refuser le contrat.

Le vote sur la motion de M. Honey, donne le résultat suivant: Pour: — MM. Gordon, O'Leary, Honey, Laverdure, Larose, Bingham et Askwith — 8. Contre: — MM. Hutchison, Dalziel, Borthwick, Roger et Henderson. — 5.

Adoption du rapport du comité des finances. Adoption du rapport du comité du feu et de l'éclairage. Adoption du rapport du comité des marchés. Ce rapport recom-

mendé la réparation du marché Cathé.

Le rapport annuel de l'aqueduc est soumis par le président du comité M. Pêchevin Roger, et est adopté unanimement.

Un autre rapport du comité de l'aqueduc est soumis recommandant l'achat de pompes fabriquées par la compagnie de locomotives de King-ton.

M. Bingham s'oppose à l'adoption de ce rapport et propose, secondé par M. E. G. Laverdure, que l'achat de pompes de la compagnie de King-ton ne soit point approuvé. M. Bingham prétend qu'il n'y a aucune nécessité de pompes aussi fortes pour le présent. Cette motion est rejetée.

Le rapport du comité d'hygiène est soumis et adopté. Le conseil adopte ensuite un règlement définissant les limites dans lesquelles sera fait l'enlèvement de la neige.

M. Pêchevin Askwith propose que l'entrepreneur de la construction de la station de police soit autorisé à placer dans le nouvel édifice un élévateur dont le coût ne devra pas excéder \$1,300. Cette motion soulève une longue discussion, plusieurs échoués voulant que la question soit préalablement soumise au comité des propriétés.

M. Askwith consent à ce que sa motion aille devant le comité des propriétés.

M. Pêchevin Laverdure soulève alors une question de privilège au sujet du rapport publié sur son compte dans le Free Press. M. Laverdure dit que le Free Press a rapporté que M. McVeity avait dit devant le comité des finances que lui, M. Laverdure, avait été saisi pour trois années d'arrestations de taxes d'eau. M. Laverdure désirerait savoir où M. McVeity a appris telle chose. Il dit de plus que si M. McVeity a donné ces rapports à la presse dans le but de se créer une popularité, il se trompe étrangement. M. Laverdure blame aussi les reporters du Free Press de rapporter les faits légèrement des choses inexactes.

M. McVeity répond à M. Laverdure en disant qu'il n'a jamais dit devant aucun comité que M. Laverdure avait été saisi pour ses taxes, et il blame le Free Press d'avoir aussi inexactement rapporté des badinages qu'il fait tous devant le comité de l'aqueduc, mais avant une séance du comité des finances.

Sur motion de M. Gordon, le conseil s'ajourne.

M. Keys, attaché au L'ambassadeur de Montréal et de passage à Ottawa, dit que les Chevaliers du Travail seront très actifs durant la nouvelle session. Un comité sera nommé pour surveiller les travaux de législation et M. Lépine M. P. est actuellement occupé à tracer les grandes lignes principales des travaux sessionnels concernant les classes ouvrières. Il est particulièrement question de la formation d'une Compagnie d'Arbitrage de la Paissance et d'une loi pour régulariser le travail des femmes et des enfants.

MONASTÈRE DU BON PASTEUR. Les Messieurs patrons et Dames patrons du Bon Pasteur sont priés d'assister à une assemblée qui aura lieu au Monastère, mercredi, le 6 courant, à 2 heures p.m.

M. A. DUFRESNE, Sec. du Comité des Dames.

CHEAPSIDE

Gants de Kid pour Dames. Gants de Kid pour Dames. Gants de Kid pour Dames.

Bons Gants de Kid, 4 Boutons, 50 cts. Gants de Kid bruns, 4 Boutons, 50 cts.

Gants de Kid marron, 4 Boutons, 50 cts. Gants de Kid fonces, 4 Boutons, 50 cts.

Gants de Kid noirs, 4 Boutons, 50 cts. Les meilleurs gants fabriqués pour le prix en Canada.

Gants de Kid à 4 Boutons, avec couture sur le dos, qualité supérieure, 75 cts. Dans toutes les plus fraîches nuances; nouvellement reçus.

Nouveaux Gants Suédois, 4 Boutons, qualité supérieure, 85 cts. Gants de Kid Extra, avec fermoir à patente \$1.15. Chaque paire garantie de première classe ou l'argent est remis; nous n'avons pas de magasin où nous fournissons de vieux stocks. Venez donc commander sur nous, pour vous procurer des articles dans ces dernières séries.

Le magasin de Gants à meilleur marché est le Cheapside. Des Gants de Kid nouveaux ne peuvent être trouvés ailleurs.

De bien-vous des articles qui ne sont rien autre chose que des entrepôts de vilains marchandise.

CHEAPSIDE. RUE SPARKS.

TAILLEUR P. H. CHABOT & CIE 530 RUELLE STURTESHEAN 530

Poêles de Passage, Poêles de Salles à Diner, Poêles de Magasin en grande variété, Poêles à Charbon, Chaudières à Charbon, Zinc, Mine, Vernis à tuyaux, En Gros et en Detail. E. G. LAVERDURE & CIE.

Jos. FORTIER, ÉPICURIEN EN GENERAL. Coin des rues Cumberland et Clarence. Constantement en magasin les épicerias, thés et cafés de toutes sortes à des prix raisonnables. Venant d'ouvrir ce nouveau poste de commerce le suis gué compte sur l'encouragement de p. bits.

AVIS SPECIAL. Ayant déménagé dans un local plus vaste, sur la rue George, j'ai décidé de vendre mon assortiment de Meubles en Marbre et ébène aux prix constants. Afin d'épargner les frais de transport, les personnes qui désirent des meubles trouvés avantageux de venir me faire une visite.

L'Atelier de Marbre et Granit de la Cité. R. BROWN, Prop. 26 rue York.

Pritchard & Andrews. Si vous voulez faire Réparer vos Balances. INSPECTER vos POIDS. Étamper en Or et Argent. Étamper en Or et Argent. Étamper en Or et Argent. Étamper en Or et Argent.

PRITCHARD ET ANDREWS. GRAVEURS EN GENERAL. No. 175 RUE SPARKS.

PLOMBAGE. CHAUFFAGE et TOITURES. F. G. JOHNSON & CIE. Ingénieurs et poseurs d'appareils de chauffage, de tuyaux en fer, plomb et travail en cuivre. Chaudières en cuivre, Valves, Injecteurs et Bouillottes.

558, RUE SUSSEX, 558. En face de la rue George.

AVIS. Le public est invité, quand il passera sur la rue Sussex, à s'arrêter au No. 512 afin de se procurer une bonne paire de Chaussures d'Automne à des prix excessivement réduits. Nous voulons, d'ici au Jour de l'An, vendre tout le stock que nous avons actuellement en mains.

F. FARRELL, No. 512, rue Sussex, Ottawa.

CHS. DESJARDINS, AGENT D'ASSURANCE ET COURTIER. Hôtel RUSSELL, No 26 RUE SPARKS - OTTAWA -

Représente la CITIZEN, département du Feu, la Vie et des Accidents; ainsi agent pour plusieurs Compagnies Anglaises de première classe.

Capital réunis: \$40,000,000. Marchand de Boyaux à incendies et toutes es, eses de marchandises au cautionnement commun. des recevoir une attention particulière.

GEORGE COX. LITHOGRAPHE, GRAVEUR. CLICHÉES et MÉDAILLEUR. 85 RUE METCALFE. OTTAWA, ONTARIO.

Le SOUS-SIGNÉ a ouvert un nouveau magasin de Nouveautés et Tailleur au numéro 884, rue Lyon et est prêt à vendre à bien bon marché et à donner satisfaction à tous.

LAURENT DUBAMEL. ETAL N. - MARCHE DE. Assortiment complet des meilleures viandes du marché d'Ottawa. En gros et en détail: mouton, porc, maigre, et c. Comme par le se & M. Dubamel se fera un devoir de satisfaire les pratiques qui voudront bien l'honneur de leur bienveillant patronage. 112 ST-GEORGE.

AQUEDUC D'OTTAWA. Aux Machinistes. Le temps fixé pour la réception des soumissions pour les Machineries a été prolongé jusqu'à MIDI le 7 JUDI, 29 NOVEMBRE courant.

ROBERT SURTEES, Ingénieur de l'Aqueduc. (Ottawa 1er Novembre, 1885.)

CARTES PROFESSIONNELLES. M. J. GORMAN, L.L.B., (Successeur de L. A. Olivier), Avocat Solliciteur, Notaire, Etc. - BURBAU - Coin des rues Rideau et Sussex. OTTAWA, ONT.

BELCOURT & MACCRAKEN. Avocats, Procureurs, Notaires, Etc. ONTARIO ET QUEBEC. Scottish Ontario Chambers, Ottawa, Ont.

O'GARA & REMON. AVOCATS SOLICITEURS, NOTAIRES, ETC. Bloc Hay, rue Sparks, Ottawa, Ont. PIERRE DE L'HOTEL RUSSELL. MARTIN O'GARA, C. R. E. P. REMON.

McIntyre, Lewis & Code. Avocats, Solliciteurs, Notaires. Attention toute spéciale donnée aux affaires commerciales. Bureau: Au-dessus de la Banque des Marchands, Ottawa.

A. F. MCINTYRE, Solliciteur de la Banque de Montréal. J. T. WALKER & LEWIS, Solliciteur de la Banque de Québec, 18 rue Wellington, Ottawa. R. G. CODE, 28-1-88.

GEO. MCLAURIN, L.L.B., AVOCAT, ETC. Bureau: 19 rue Elgin, Ottawa.

J. P. FISHER. Avocat, Solliciteur, Etc. Agent pour la Cour Suprême, le Parlement et les Départements à Québec. Scottish Ontario Chambers, Ottawa, O. McLEOD, C. R., Avocat, Cours Fédérales de Québec, 18 rue Wellington, Ottawa.

McVEITY ET HENDERSON. AVOCATS, SOLICITEURS, ETC. AGENTS POUR LA COUR SUPRÊME ET LES DÉPARTEMENTS PUBLICS. Scottish Ontario Chambers, Ottawa, O. TAYLOR McVEITY. GEO. F. HENDERSON.

STEWART, CHRYSLER & GODFREY. AVOCATS, SOLICITEURS. Agents pour la Cour Suprême et le Parlement. Chambres Union, 14 rue Metcalfe, Ottawa, Ont. McLEOD STEWART. F. H. CHRYSLER. J. J. GODFREY.

VALIN & CODE. Avocats, Solliciteurs, Etc. BLOC EGAN, RUE SPARKS. Vis-à-vis l'Hotel Russell.

Bradley & now. AVOCATS, SOLICITEURS, UNIS POUR LA COUR SUPRÊME, NOTAIRES, ETC. R. A. BRADLEY. A. T. SNOW. Agents à partir de 4 p. c. avec provision de rembourser en aucun temps.

GUNDRY & POWELL. Avocats, Solliciteurs, Etc. AGENTS POUR LA COUR SUPRÊME ET LES DÉPARTEMENTS. Bureau: 25 rue Sparks, en face de l'Hotel Russell. Arthur W. Gundry. F. C. Powell.

HOUGINS, KIDD & RUTHERFORD. Avocats, Solliciteurs, Etc. Agents pour la Cour Suprême, le Parlement, les Départements Publics, etc. BUREAU: Scottish Ontario Chambers, Ottawa. HOSPITALITÉ, ONT. RIO. JOHN HOUGINS. GEO. E. KIDD. ALEX. C. RUTHERFORD.

ARGENT A PRETER. F. F. LEMIBUX. Avocat Solliciteur, etc. Agent pour la Cour Suprême, le Parlement et les Départements publics. Bureau: 744 Rue Sparks, OTTAWA.

DR FISSIAULT - DENTISTE - COIN des RUES RIDEAU ET SUSSEX OTTAWA. Heures de bureau: de 9 à 5 heures.

Mme LETCH, 485 rue Wellington. Aye ce jour la vente des courtes Lin Star Yatiss et de ses gants. Litige de corps comm. en commande.

CHÉRIE VOTRE PAIS, PARTIS, PAIS DE VIEUX, à la Boulangerie Union. D. LEB, propriétaire. Pain 9 cent. 218 - RUE DALHOUSIE - 218.

Mlle COLLINS. A toujours un assortiment complet d'articles de mode à très bas prix, 310 rue Wellington, Ottawa.

JOHN KERRIGAN. PLOMBIER SANITAIRE. Spécialment recommandé pour le poseage des appareils de chauffage. No 106 Rue LYON, OTTAWA.

J. STEWART. Appret un provincial et ingénieur civil, bureaux au-dessus de la pharmacie MacCarthy, 284 rue WELLINGTON, Ottawa.

WALKER, McLEAN & BLANCHET. AVOCATS. Solliciteurs, Procureurs, Agents Paris Notaires, Notaires, Etc. No. 34, RUE ELGIN, OTTAWA. (Devant le Russell.)

PIGEON. Une qu. Nouveau. pons a. a la dispo. tou te n. q es qu. ront pou. leur de. \$5. PIGEON, PI. RUE R. Depeches de. (Service spéc.) Paris, 4.—Pour appr. existe à propos de la. vœux cardinaux fran. ment propose de tran. le cardinal Lavigerie. accepter d'ici propos. donner le chapeau de. que actuel de Paris. Les tres 4.—Dans le. nonce hier à Edimbour. déclaré qu'il était par. 4. mmes et qu'il espé. femmes auraient le. pas élogé. Paris, 4.—La vérité. que les émeutes a été. diens pas a été provo. par le résultat de la. tombe de Baudin. T. tranquillité du mo. a été exécuté à la les. produit le moins de. A peine la moitié de. s'attendait à voir au. la démonstration, h. tout fait, assez consid. Boulanger à la tomb. éloigné ses partisans. (Un avait prié de gra. éviter tout désordre. nombreuse police se. ment contribué au mo. Le ton des discours. Londres, 4.—M. Mel. d'Ottawa, a été reçu. Colonial Institute" de. sociation a pour but. tropole anglaise un p. réunion, des salles de. dances, etc.; à ceux qui. intéressés aux colonies.